

# COMPTE-RENDU

## COMMUNE DE LYS ST GEORGES

### Département de l'Indre

#### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JANVIER 2015

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 9

Le vingt-trois janvier deux mille quinze à vingt heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur VILLETEAU Christian, Maire, dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 14 janvier 2015.

Etaient présents : Christian VILLETEAU, Pascal BALLEREAU, Christiane TARDIVAT, Michaël BLANCHARD, Sylvie LAURENT, Cécile DEGROLARD, Quentin MENURET, Jean-François FOUCHET, Olivier MICHOT

Absents excusés : Jean-François VIAUD, Nicole MISÉRE

Secrétaire de séance : Olivier MICHOT

#### Approbation du compte-rendu du 11 décembre 2014

*Le compte-rendu des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.*

#### ***2015-01 : Adhésion de la CDC du VAL de BOUZANNE au syndicat mixte du Pays de la Châtre en Berry***

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre décidant d'adhérer au SYNDICAT MIXTE du PAYS de LA CHATRE en BERRY et approuvant les statuts de celui-ci et, après en avoir délibéré :

- Accepte l'adhésion de la Communauté de Communes du VAL de BOUZANNE au SYNDICAT MIXTE du PAYS de LA CHATRE en BERRY ;
- Approuve les statuts du SYNDICAT MIXTE du PAYS de LA CHATRE en BERRY

## ***2015-02 : Location de terrains communaux : adjudication***

Le Maire informe l'assemblée que l'adjudication de terrains communaux établie en 2006 vient à expiration et qu'il convient de renouveler les baux. Il propose d'effectuer une prochaine séance d'adjudication des dits terrains pour une nouvelle période de 9 années et de choisir deux conseillers municipaux pour assister le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De procéder à l'adjudication de terrains communaux et d'en accepter le cahier des charges.
- La date de l'adjudication est fixée la samedi 21 février 2015 à 10h00 à la Mairie.
- Nomme les Conseillers Municipaux pour assister à cette adjudication :
  - Olivier MICHOT
  - Michaël BLANCHARD

## ***2015-03 : Demande de subvention pour la restauration de registres d'actes D'Etat Civil***

- **Vu** l'article L.212.6 du code du patrimoine qui prévoit que les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives et qu'à ce titre, elles en assurent elles-mêmes la conservation et la mise en valeur ;
- **Vu** le code des collectivités territoriales qui précise en son article L.2321-2 que constituent des dépenses obligatoires les frais de conservation des archives communales ;
- **Considérant** que les registres d'Etat Civil de la commune couvrant les périodes de 1616-1639, 1742-1772 et 1772-1793 sont endommagés et que leur exploitation est rendue délicate ;
- **Considérant** la proposition de la Reliure du Limousin pour les travaux de restauration desdits registres ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte les devis de la Reliure du Limousin pour un montant de 1631.50 € HT soit 1957.80 € TTC
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) et du Conseil Général au titre du Fonds de protection du Patrimoine Architectural et Culturel 2015 pour le financement total de la restauration des registres
- Précise que les sommes nécessaires à la réalisation du projet seront inscrites au budget 2015
- Approuve le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Reliure du Limousin	1631.50 € HT	Subvention DRAC (80%)	1 305.20 €
		Subvention Conseil Général (20%)	326.30 €
<b>TOTAL</b>	<b>1631.50 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 631.50 €</b>

## **Questions diverses :**

- Le Conseil Municipal sollicite un rendez-vous avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Indre (CAUE) afin de faire un point et d'obtenir des Conseils sur les locaux de la Mairie pour l'accessibilité aux personnes handicapées.